



Commune
de
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

ID : 081-218101632-20230412-2023_DEL31-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 AVRIL 2023

2023/02/18

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 22
REPRESENTES	: 11
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : 05 Avril 2023

Date d'Affichage : 05 Avril 2023

Secrétaire de Séance : Michel BERBESSOU

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, IOUALALEN Valentin, ESTRABAUD Guy.

Etaient absents représentés :

ALBERT Corine par Agnès MAUREL
ROQUES Christine par Laurent MONNIER
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par Karine LOUP
CHABBERT Cécile par Janine BARENS
ASSÉMAT Clothilde par André AMALRIC
CAUQUIL Fabrice par Wilfried PÉNÉLA
MARTY-MARINONE Evelyne par Séverine ARMERO
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL
CARAGUEL Fabienne par Françoise ROUQUETTE
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT
CÈNES Frédéric par Olivier FABRE

OBJET : Acquisition d'un garage situé 8 rue du Curé POUS à M. CERDAN.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la Commune veut valoriser son centre-ville, pour cela elle est actrice du renouvellement urbain tout autour de la Mairie ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'étude sur la requalification urbaine du quartier de la rue du GALINIER, la Ville envisage de poursuivre l'acquisition des immeubles mis en vente dans cet îlot, étant déjà propriétaires de nombreux ensembles immobiliers dans cette rue ;

CONSIDERANT que par courrier en date du 20 Octobre 2022, M. CERDAN propriétaire d'un garage situé 8 rue du Curé POUS, a informé la Commune de la mise en vente de son bien ;

CONSIDERANT que la Ville s'est donc portée acquéreur par courrier du 1er Décembre 2022, de cette parcelle bâtie cadastrée AB n°382 au prix de 12 000€ ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la réunion de la commission « Finances, intercommunalité, ressources humaines, administration générale » du 5 Avril 2023 ;

DÉCIDE, après en avoir délibéré :

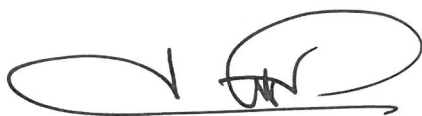
1°) d'autoriser l'acquisition de la parcelle bâtie cadastrée AB n°382 au prix de 12 000€ ;

2°) d'habiliter Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et à procéder à toutes les formalités utiles ;

3°) d'autoriser l'imputation de cette dépense sur les crédits figurant au budget de la Commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

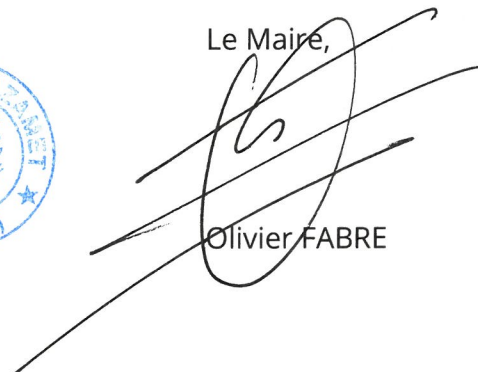
Pour extrait conforme,
Le Secrétaire de séance,



Michel BERBESSOU



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*